Alligny-en-Morvan

Bulletin Municipal n°62 Juillet 2020

LE BILLET DU MAIRE

Dans ce numéro

Billet du Maire	1
Le Conseil Municipal	2
Les Décisions du Conseil Municipal	3
Les Finances Communales	4
CCAS	7
Etat-Civil	7
Alligny Pratique	8
Infos diverses	9
Le Coin des écoliers	11
La Vie Associative	12
Le Musée	17
Communauté de Communes	19

La période que nous vivons est inédite.

Notre territoire a été épargné par l'épidémie mais nous ne serons pas à l'abri d'une éventuelle seconde vague.

J'ai pu constater, aussi bien lors du vote du 15 mars que pendant la reprise du marché, que les consignes étaient globalement bien respectées par les habitants de notre commune.

Je ne peux que vous inciter à poursuivre dans le respect des fameux gestes barrières, c'est sans doute ce qui nous évitera un second confinement qui serait fatal aux petites entreprises de notre territoire.

Mille mercis à toutes celles qui se sont impliquées dans la fabrication des masques qui ont pu être, grâce à elles, abondamment distribués à la population. Cela nous démontre une fois de plus que la solidarité s'exerce dans les zones rurales, sans tambour ni trompette, en toute discrétion et avec beaucoup d'efficacité.

Il n'y avait pas beaucoup de suspense mais je remercie néanmoins tous ceux qui nous ont apporté leurs suffrages lors du 1er tour des élections municipales.

Habituellement je profite du bulletin de juillet pour vous inciter à assister à toutes les fêtes, spectacles et activités qui ont lieu sur la commune.

Cet été sera bien différent puisque toutes les manifestations ont été annulées y compris le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet.

Les consignes de distanciation sont trop difficiles, voire impossibles, à faire respecter et de plus les buvettes et les bals sont toujours interdits.

Le risque de voir un foyer de la maladie se déclarer à cette occasion était, à mon sens, trop important.

L'été prochain, lorsque cette vilaine période sera derrière nous (croisons les doigts), nous pourrons faire un feu d'artifice plus important et assister de nouveau à de beaux spectacles.

L'académie Sainte Cécile nous proposera malgré tout deux concerts, l'un le 29 juillet qui clôturera l'atelier de musique ancienne et le second le 17 septembre (voir page jointe).

Je vous souhaite un bel été et même si le beau temps nous incite à la décontraction, restez prudents.

Marie-Christine GROSCHE

Commune D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Imprimé par nos soins

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 mai 2020, après plusieurs semaines d'attente, le Conseil Municipal nouvellement élu s'est réuni afin d'élire le Maire et les Adjoints et de prendre les décisions nécessaires à un début de mandat :

Election du Maire : Marie-Christine GROSCHE

Le Conseil Municipal décide d'élire trois Adjoints au Maire.

Election des Adjoints : MACHIN Jean-Marc, 1er adjoint ; MÔME Christian, 2ème Adjoint et DUCREUX Nicole, 3ème Adjoint

Délégués aux Syndicats

Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs : Marie-Christine GROSCHE et Christine PIN

Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan :
Titulaire : GROSCHE Marie-Christine, Suppléant : Nicole DUCREUX

Forêt au PNRM : Jean-Marc MACHIN et Jean-Luc GROSCHE

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) :
Titulaire : Marie-Christine GROSCHE, Suppléant : Julien BOURGEAC

Communes forestières :
Titulaire : Jean-Marc MACHIN, Suppléant : Julien BOURGEAC

Agence Technique Départementale : Marie-Christine GROSCHE

Plateforme e-bourgogne Territoire Numérique :
Titulaire : Marie-Christine GROSCHE, Suppléant : Christine PIN

Règlement Général sur la Protection des Données : Christine PIN

Comité des Œuvres Sociales : Nicole DUCREUX et Marie-Paule BARD

SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre) :
- Eclairage public : Gérard GERVAIS
- Conseil en énergie partagée : David GÉRARD
- CLE (Commission locale d'énergie de Montsauche) : Gérard GERVAIS et David GÉRARD

SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) :
Marie-Christine GROSCHE, Julien BOURGEAC, Emilie PRIMARD

SIAEP de Liernais : Gérard GUENOT et Jean-Luc GROSCHE

Prévention Routière : Emilie PRIMARD

Correspondant Défense : Christian MÔME

Les Commissions communales :

Appel d'Offres :
Président : Marie-Christine GROSCHE
Vice-Président : Christian MÔME

Jean-Marc MACHIN – Gérard GERVAIS – David GÉRARD – Philippe CHAMBERLAND – Marie-Paule BARD – Danièle BRANLARD

Finances :
Président : Marie-Christine GROSCHE
Vice-Président : Jean-Marc MACHIN

Nicole DUCREUX - Danièle BRANLARD – Marie-Paule BARD – Jean-Luc GROSCHE

Bâtiments, Réseaux, Assainissement :
Président : Marie-Christine GROSCHE
Vice-Président : Jean-Marc MACHIN

Gérard GERVAIS – Christian MÔME - Danièle BRANLARD – Philippe CHAMBERLAND

Voirie, Chemins, Environnement :
Président : Marie-Christine GROSCHE
Vice-Président : Christian MÔME

Jean-Marc MACHIN - Gérard GERVAIS - Gérard GUENOT - Julien BOURGEAC - Philippe CHAMBERLAND - Jean-Luc GROSCHE – David GÉRARD

Les membres du CCAS :

Présidente : Marie-Christine GROSCHE

Conseillers	**Hors conseil**
Nicole DUCREUX	Alain MACHIN
Gérard GERVAIS	Evelyne ARTEMON
Danièle BRANLARD	Catherine LASSALLE
Emilie PRIMARD	Marguerite LAGNEAU

Les Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Morvan pour la période 2020-2035,
- La convention quinquennale d'assistance technique concernant l'assainissement collectif avec le Conseil Départemental de la Nièvre a été renouvelée.

CHASSE

Suite à la demande de l'association des chasseurs Allignycois de disposer des terrains sectionnaux de Pierre-Ecrite, le Conseil Municipal, considérant que la superficie concernée est de 13 hectares, que les terrains demandés se situent au-delà de la RD980, qu'ils ne sont pas contigus à la chasse communale et qu'ils ne sont pas chassés actuellement, a décidé de répondre favorablement à cette demande.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé de recruter Madame Ashley CLERGEAUD, en remplacement de Madame Maggy MOUSSELIN dont le contrat est arrivé à échéance et qui ne souhaite pas le renouveler pour raison de santé. La définition de ce poste d'adjoint technique est inchangée pour 17 h semaine et pour une durée de un an.

TRAVAUX

Mur du cimetière
L'angle du mur n'avait pas été prévu dans la 4ème tranche de travaux.
Une importante faille étant apparue à ce niveau le Conseil Municipal a décidé de faire effectuer une 5ème tranche de travaux qu'il a confiés à l'entreprise Benjamin AUGIER déjà intervenant sur le chantier de la 4ème tranche.

ADRESSAGE

Le Conseil Municipal a choisi, après avoir examiné deux devis, l'entreprise Enseignes et Lumières pour assurer l'adressage de la commune (définition des rues, fourniture des panneaux et numéros).
Le coût total sera fonction du nombre de rues, par conséquent le Conseil Municipal s'est basé sur les prix unitaires pour effectuer son choix ainsi que sur l'accompagnement gratuit proposé par l'entreprise.
Le choix d'une entreprise pour effectuer la pose se fera ultérieurement.

VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ

Considérant la nécessité de faire vérifier les installations et la sécurité de la Salle des Fêtes et de la Mairie qui sont des lieux recevant du public, le Conseil Municipal accepte le devis de la SOCOTEC pour un montant de 300€ par an. La SOCOTEC intervient par ailleurs sur les autres bâtiments communaux.

VENTE TRACTEUR TONDEUSE

Le Conseil Municipal décide de vendre au plus offrant l'ancien tracteur tondeuse qui ne fonctionne plus. (Voir page 9)

Les Finances Communales

Le Compte Administratif est constitué des sommes réelles reçues ou dépensées en 2019. Il constitue le bilan de l'année écoulée.

Compte Administratif du Budget Commune

Dépenses de fonctionnement 2019
484 790,74 €

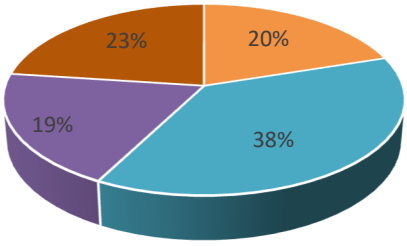

- Chapitre 011 Charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, carburants, entretien des bâtiments et des véhicules,taxes foncières…) 97 063,72 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et cotisations 182 530,48€
- Chapitre 014 Reversement Impôts (FNGIR) 94 061€ (montant alloué par l'État à la commune qui le reverse à l'État!!)
- Article 65 Charges de gestion courante (subventions aux associations, contributions aux organismes, indemnités des élus...) 111 135,54€

Recettes de fonctionnement 2019
614 612,26 €

- Chapitre 70 Vente concessions cimetière, redevance occupation domaine public EDF et Orange et remboursement divers 6 881,66 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges (remboursement supplément familial et de personnel pour les rythmes scolaires) 4 334,19 €
- Chapitre 73 Impôts et Taxes 228 730 €
- Chapitre 74 Dotations diverses versées par l'État 347 251,63 €
- Chapitre 75 Revenus des immeubles et locations salle des fêtes 26 416,99 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels (Dons, vente…) 997,79 €

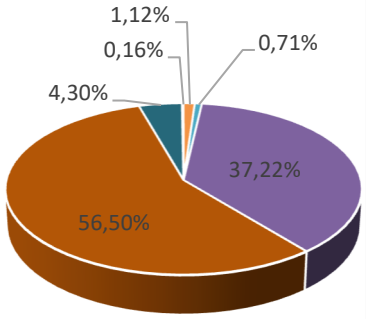

Dépenses d'investissement 2019
209 097,22€

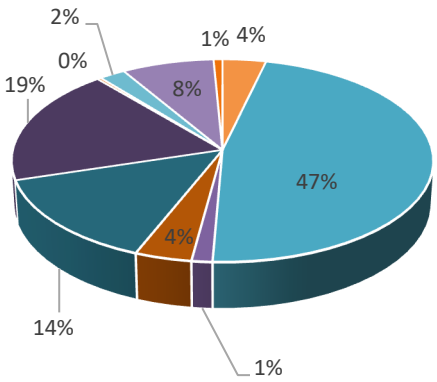

- Chapitre 16 Remboursement emprunts 7 906,05 €
- Achat Maison des Générations 101 000 €
- Installation chauffage église 3 097,20 €
- Achat d'un ordinateur 2 695,99 €
- Travaux au logement du bâtiment de La Poste 30 475,42 €
- Travaux création Maison des Générations 39 981,60 €
- Achat et installation d'un écran pour la salle des fêtes 725,90 €
- Achat d'un photocopieur 4 788,00 €
- Achat d'un broyeur 16 800,00 €
- Achat d'une tour d'ordinateur 1 627,06 €

Recettes d'investissement 2019
157 748,52€

- Chapitre 10 Remboursement FCTVA 27 002 €
- Chapitre 10 Affectation du résultat 2018 18 631,77 €
- Fonds de concours Communauté de Communes pour achat Maison des Générations 12 473,23 €
- Subvention DCE sur Travaux logement du bât. de La Poste 13 162 €
- Participation riverains pour desserte forestière de Beaumont 11 800,01 €
- Subvention FEADER (Europe et Etat) pour la desserte forestière de Beaumont 74 229,51 €
- Chapitre 16 Caution 450 €

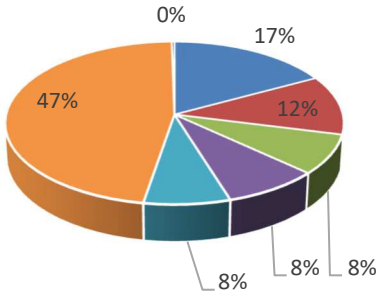

Budget Commune 2020

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux,…) des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des ventes de concessions au cimetière, des taxes d'affouage … et du résultat reporté de l'année précédente, soit pour cette année 516 696,87€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2020 à 968 441,87€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services payées, les subventions versées aux associations.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue d'une part l'autofinancement, soit pour 2020, un montant de 357 377,03€ et d'autre part les dépenses imprévues soit pour cette année 64 800,00€. Le total des dépenses, y compris les 357 377,03€, représente 968 441,87€.

Les recettes de fonctionnement des communes sont incertaines nous faisons toujours le choix de minimiser le montant des dotations attendues ce qui explique le résultat reporté positif de 516 696,87 €.

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre 011 Charges à caractère général	149 912,00 €	002 Résultat	516 696,87 €
Chapitre 012 Charges de personnel	187 413,00 €	Chapitre 013 Rembt supplémt familial, assurances personnel, CPAM	1 516,00 €
Budgets annexes, Indemnités élus, subventions (65)	114 828,84 €	Chapitre 70 Affouages, concessions cimetière	5 795,00 €
Charges financières (66)	50,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	155 993,00 €
Dépenses imprévues (022)	64 800,00 €	Chapitre 74 Dotations	272 731,00 €
Virement à la section investissement (023)	357 377,03 €	Chapitre 75 - Loyers	15 710,00 €
Reversement impôts (73923)	94 061,00 €	7788 Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES	968 441,87 €	TOTAL RECETTES	968 441,87 €

64 800,00 € ont été placés en dépenses imprévues pour pallier les éventuels travaux ou achats à effectuer au cours de l'année.

Les subventions comprises dans le chapitre 65 en dépense s'élèvent à 61 162,00€ dont 30 000 € pour le SIRP qui gère les écoles.

La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement : constituées du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés 2 ans auparavant) et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet de la Maison des Générations ou bien à la création d'une desserte forestière...).

Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Résultat (001)	13 566,47€	001 Résultat	
(16) Emprunts, cautions	8 800,00 €	FCTVA (10222)	19 823,00 €
		13 Subventions	730 919,00 €
20 21 23	1 436 306,40 €	16 Cautions et emprunt	300 500,00 €
		Autofinancement (021)	357 377,03 €
(020) Dépenses imprévues	53 761,63€	1068 Excédent	103 815,47 €
TOTAL DEPENSES	1 512 434,50 €	TOTAL RECETTES	1 512 434,50 €

Le budget est équilibré en investissement.
Un programme a été établi pour l'année 2020. Le montant prévisionnel total est de 1 436 306,40 € en dépenses dont 1 177 300 € pour la Maison des Générations.
Pour financer ces programmes nous attendons 730 919 € de subventions (dont 70 000€ concernent l'achat de la maison Fleck payée en 2019).
Concernant le programme de la Maison des générations de 1 177 300€, il sera financé par 623 056€ de subventions, 239 669,50€ d'autofinancement et 300 000 d'emprunt.
Les autres programmes d'un montant total de 259 006 € seront eux financés par 37 483 € de subventions, 117 707,53€ d'autofinancement et 103 815,47 € d'excédent de fonctionnement.

Budget Annexe Gîte 2020

Le budget du gîte s'élève à 32 121,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 9 627,25 € en dépenses et en recettes d'investissement.
Le gîte communal a besoin de 9 053,78 € du budget principal pour équilibrer ses comptes. Bien que l'emprunt soit terminé cette subvention est nécessaire suite aux annulations dues au Covid 19.
De petits programmes d'investissement d'un total de 1 440€ sont prévus, il s'agit de commencer à prévoir le changement de la literie et d'acquérir quelques meubles.

Budget Annexe Assainissement 2020

Le budget assainissement s'élève à 25 810,50 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 21 110,65 € en dépenses et en recettes d'investissement.
En 2020, comme en 2019, il ne sera pas nécessaire d'abonder le budget assainissement par une subvention du budget communal.

Budget Annexe CCAS 2020

Le budget du CCAS s'élève à 3 950,00€ en dépenses et en recettes.
La recette est constituée d'une subvention communale de 2 593,06€ et d'un excédent reporté de 1 356,94€. La dépense est constituée de l'achat de colis de Noël pour les personnes de 78 ans et plus pour un montant de 3100,00€ et de dons ou secours imprévus pour un montant de 850,00€ dont aide aux élèves du collège pour les voyages scolaires.

Centre Communal d'Action Sociale

Enfin ! nous pouvons à nouveau, tout en respectant les gestes barrières, nous retrouver.

Nous avons vécu, avec le confinement, une expérience qui nous a apporté une nouvelle façon de voir la vie !

Nous nous sommes rendu compte que nos relations, amis, et toutes nos activités étaient précieuses pour nous !

Nous nous sommes mises au travail avec la fabrication des masques, une chaîne de solidarité s'est mise en route. Merci aux coupeuses Sonia, Michelle, Marcelle, merci à Marie-France pour la finition au surfilage, Danièle, Gisèle, Catherine, Fanny et Pascale ont, elles aussi, donné de leur temps. Mon atelier clandestin, comme je les appelle affectueusement, a bien fonctionné.
Il ne faut pas oublier les personnes qui ont fourni tissus, élastiques et fils.
J'espère n'avoir oublié personne, si c'est le cas je m'en excuse !

Pendant ces temps difficiles les épiceries du coin ont livré, à leur demande, toutes les personnes isolées ; le pharmacien, lui, a déposé les médicaments dans les boîtes aux lettres, le centre social a mis à disposition ses aides à domicile pour faire les courses ce qui a arrangé beaucoup de nos aînés.

A la Mairie, nous avons essayé de rester avec vous le plus possible en vous passant de temps en temps un petit coup de fil. Les enfants habitant dans la proche région ont eux aussi contribué au bien-être de leur parents.

Ceci est maintenant derrière nous en espérant que ce soit vraiment le cas !!

Profitons donc de l'été qui arrive et serrons fort dans nos bras les personnes que nous aimons.

Restons prudents tout de même !

A très bientôt.

Nicole Ducreux

Joies et Peines

1er semestre 2020

Ils se sont dit « oui »

Edwin QUARSCHIE et Elise BOUCHER, le 30 mai 2020

Bonjour Bébé

Roxane CONDETTE, le 27 avril 2020

Ils nous ont quittés

Giovanni CRISEO, le 14 mars 2020
Janine GILLET DUMENIL, veuve RICHARD, le 15 avril 2020
François COSSON, le 29 juin 2020

<u>Décès hors commune</u>
Jean-Pierre GAUMONT, le 07 janvier 2020
René LEUTHREAU, le 19 mars 2020
Rolande PRIMARD veuve NEVERT, le 28 mai 2020
Maryse ROUSTAN, le 29 juin 2020

Les décès qui figurent ci-dessus sont ceux qui ont été retranscrits sur les registres d'état-civil (décès sur la commune ou personne domiciliée à Alligny).
Si vous souhaitez faire paraître un décès qui n'est pas dans ce cas vous pouvez contacter la Mairie.

La Mairie est ouverte au public
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi)
et le samedi de 9h00 à 12h00
au 03 86 76 13 50

Bureau de Poste

Horaires d'Ouverture :
Du mardi au vendredi
de 8h30 à 10h00 et de 14h30 à 16h00.

Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période scolaire dans les locaux de la cantine.
Les horaires :
Matin : 7h00 à 8h50
Soir : 16h20 à 19h00
Le tarif est de 1,50€ le matin (avec collation)
et de 2,50€ le soir (goûter compris)

Point Internet

Un ordinateur avec connexion Internet est disponible dans les locaux de la Bibliothèque aux heures de permanences des bénévoles soit :
-lundi de 16h à 18h
-mercredi de 14h à 16h
- vendredi de 16h à 18h
-samedi de 9h30 à 11h30

Rappel

Si vous êtes nouveaux habitants d'Alligny-en-Morvan, merci de vous présenter au secrétariat de Mairie.

Repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile est proposé par le Centre Social.
Pour tous renseignements vous pouvez le contacter au 03.86.84.52.52.
Tarifs : 9 € par repas.

Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises doivent se présenter en Mairie dans le mois où ils atteignent leurs **16 ans** afin de se faire recenser.
Cette démarche de recensement obligatoire leur permet notamment de s'inscrire aux examens et concours et de participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Déchetterie de Montsauche

Déchets admis :
Gravats inertes, encombrants, cartons, papiers et autres cartons, déchets verts, ferraille, verre, emballages en mélange, huiles moteur, textiles, déchets ménagers spéciaux, batteries, pneumatiques.

Horaires d'hiver :
(1er octobre au 31 mars)
Lundi et samedi :
10h00 à 13h00
et 14h00 à 17h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Vendredi : 14h00 à 17h00

Horaires d'été :
(1er avril au 30 septembre)
Lundi et samedi :
10h00 à 13h00
et 14h00 à 18h00
Mercredi : 14h00 à 18h00
Vendredi : 14h00 à 18h00

Contact déchetterie : 03.86.78.81.92
Encombrants, prendre rendez-vous au 03.86.79.43.99

Conteneurs du cimetière

Les conteneurs verts placés au cimetière sont exclusivement destinés aux déchets du cimetière. ***Il est formellement interdit d'y déposer des ordures ménagères.***

Points d'apport volontaire

Il existe 4 points d'apport volontaire dans notre commune, destinés exclusivement au tri des déchets.
Il est formellement interdit d'y déposer des sacs d'ordures.
Des poursuites pourront être engagées.

Panne d'électricité

En cas de panne d'électricité vous pouvez contacter directement les services ENEDIS au 09.72.67.50.58.

Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au long de l'année.
Concernant les éventuelles erreurs d'état-civil sur vos cartes électorales, vous pouvez déposer une demande de correction en ligne à :
https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R49454

Commune D'ALLIGNY-EN-MORVAN

La Mairie met en vente son ancien tracteur tondeuse Husqvarna modèle CTH 191. Moteur Kohler SV5905 Hors Service (Carter fissuré, fuite d'huile importante).
Si vous êtes intéressés, merci de **faire une offre avant le 30 août 2020** par courrier ou par mail à la Mairie.
alligny.morvan@wanadoo.fr
Il sera vendu au plus offrant.

Dispositif canicule 2020

Comme chaque année, un registre spécifique est ouvert en Mairie dans le cadre du plan canicule.
Il serait souhaitable que les personnes fragiles, vulnérables pendant les périodes de fortes chaleurs s'inscrivent sur celui-ci.

Déclaration des locations de tourisme

Depuis janvier 2020, la déclaration d'activité d'hébergement doit se faire en ligne sur le site www.declaloc.fr et non plus à la Mairie.
Tous les hébergements de tourisme proposés à la location doivent être déclarés lors de leur ouverture.

CONTENEURS POUBELLES

Nous vous rappelons que les gros conteneurs situés dans les hameaux sont réservés aux habitations qui ne sont pas ramassées en porte à porte et aux résidents secondaires qui ne sont pas présents le jour de la collecte.
Si vous êtes ramassés devant chez vous, il est interdit de mettre vos ordures dans ces bacs.
Si de tels actes se reproduisent, la Communauté de Communes pourrait être amenée à retirer tous les conteneurs de la commune.
Les personnes résidant dans des endroits inaccessibles aux camions poubelles se verraient alors pénalisées par la faute de ces incivilités.
Si vous êtes ramassés à votre porte vos sacs doivent être déposés devant chez vous la veille du ramassage et nulle part ailleurs !!

Nous vous rappelons que si vous souhaitez être informés par mail (manifestations, spectacles, avis de coupure d'électricité, alerte météo, avertissements de la gendarmerie…) vous pouvez nous envoyer votre adresse mail à : alligny.morvan@wanadoo.fr
Nous conserverons ainsi votre adresse pour les prochains envois.

PRÉVENTION DES FEUX DE VÉGÉTATION

La Préfecture recommande la plus grande vigilance afin d'éviter les feux de broussailles cet été.
Dans ce but, elle a émis les recommandations suivantes :

- Respecter l'interdiction de brûlage,
- Être vigilant et respecter les règles concernant les feux type feux d'artifice, lâcher de lanternes…
- Procéder aux opérations de débroussaillage nécessaires afin de limiter les risques de propagation d'incendie dans les zones potentiellement exposées aux feux.

Sculpture du Prêtre Geoffroy de Montpellier visible au square du 19 mars, près de la salle des fêtes.

Nouvelle Entreprise

Si vous créez votre entreprise et que vous souhaitez un encart dans le prochain bulletin municipal, contactez le secrétariat de Mairie

La Fée Dînette vous propose de confectionner vos petits plats chez vous.
Les horaires et choix des menus sont à définir ensemble !
* Nous privilégions les producteurs locaux et produits du terroir (légumes de la ferme du Bouéjo à Beaumont, fromage de la chèvrerie)

* RENSEIGNEMENTS ET DEVIS
* Contactez Eugenie : 07 70 00 54 10 ou Laurence : 07 83 98 66 14
* Mail : louchopin@yahoo.fr Oikos n°siret 85299786500013

La Municipalité remercie :
Madame RIGEOT Nicole pour son don de 300€ au profit du CCAS,
Monsieur et Madame BOUCHER Olivier pour leur don de 100€ pour la Maison des Générations

Ce petit mot anonyme nous a été adressé lors des élections municipales du 15 mars dernier.

Hormis le peu de considération que méritent les auteurs de lettres anonymes, je tiens à répondre à celle-ci :

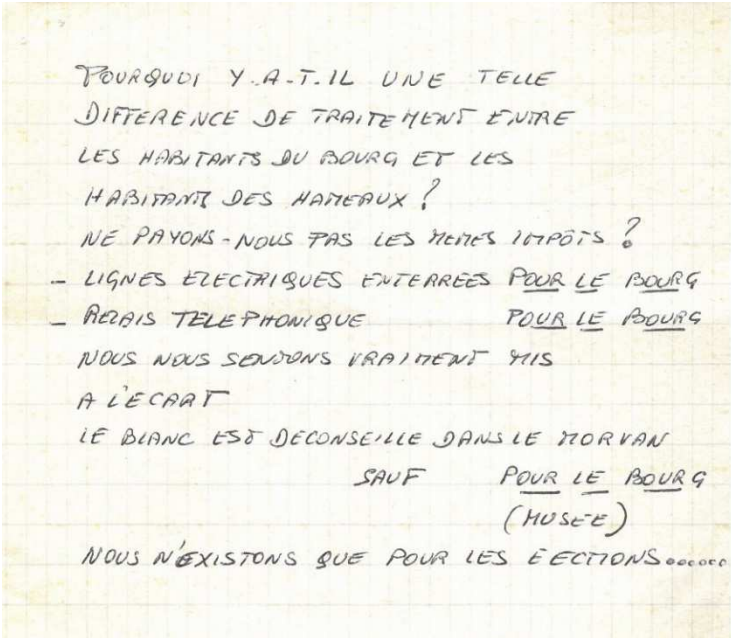
POURQUOI Y.A-T.IL UNE TELLE
DIFFERENCE DE TRAITEMENT ENTRE
LES HABITANTS DU BOURG ET LES
HABITANTS DES HAMEAUX ?
NE PAYONS-NOUS PAS LES MEMES IMPOTS ?
- LIGNES ELECTRIQUES ENTERREES POUR LE BOURG
- RELAIS TELEPHONIQUE POUR LE BOURG
NOUS NOUS SENTONS VRAIMENT MIS
A L'ECART
LE BLANC EST DECONSEILLE DANS LE MORVAN
SAUF POUR LE BOURG
(MUSEE)
NOUS N'EXISTONS QUE POUR LES ELECTIONS.....

- Le relais téléphonique pour les téléphones mobiles a été construit près du Bourg malgré les remarques du Maire de l'époque, Alain Machin, qui voulait l'implanter sur les hauteurs. France Télécom est passé outre car lorsqu'un bourg est couvert, la commune n'est plus considérée comme zone blanche.
La commune ne finance pas les infrastructures de téléphonie et n'a absolument pas d'action possible sur ce sujet.

- Les lignes électriques ont été enterrées au bourg entre 1998 et 2000. Il est procédé à l'enfouissement au cas par cas suivant proposition du SIEEEN (Syndicat d'électricité de la Nièvre) qui gère l'éclairage public.
Ainsi par exemple Mont, Les Plaines, Pensières, les Grosses Pierres, l'Etang des pois et Jarnoy (en cours), ont vu disparaître une partie de leurs poteaux EDF. Ce sera le tour de Fontaine Blanche ensuite.
Ne sachant pas de quel hameau est cet (ou cette) anonyme, je ne suis pas en mesure de dire si des travaux d'enfouissement sont prévus et dans quels délais.
Si vous avez des demandes particulières concernant l'enfouissement des réseaux électriques, vous pouvez nous en faire part et nous verrons s'il est possible et opportun de monter un dossier avec le SIEEEN pour faire effectuer ces travaux dont la commune devra assumer 50 % du coût.
J'en profite pour signaler que concernant l'enfouissement du réseau téléphonique lors d'une même opération, les coûts sont astronomiques et la commune ne peut les supporter.

- Quant à la couleur de la façade du musée (qui, soit dit en passant, n'est pas une fantastique réussite) ce n'était pas un choix de la commune. J'avais d'ailleurs invoqué à l'époque le problème de l'exemplarité (on interdit aux particuliers d'employer le blanc alors qu'on l'emploie sur la façade d'un bâtiment public). La couleur a été choisie par l'architecte en accord avec la Communauté de Communes et l'architecte des bâtiments de France a donné son accord considérant que le blanc évoquait la couleur du lait des nourrices.

Marie-Christine GROSCHE, Maire

Une année bouleversée à l'école d'Alligny-en-Morvan

Notre école avait redémarré cette année avec des projets riches et variés qui s'adressaient à toutes les classes, mais nous avons dû abandonner nombre d'entre eux en raison du confinement et du déconfinement progressif.
Nous avons réalisé la vitrine de Noël du musée avec une fresque de Casse-Noisette réalisée par les GS/CP et la fabrication de jouets d'autrefois par les PS/MS. Puis nous sommes allés à Autun en janvier pour voir un spectacle au théâtre et visiter le Museum d'Histoire naturelle. Mais, nous n'avons pu ni nous rendre à Dijon, ni réaliser un compost, ni observer la biodiversité…et nous avons vu se terminer notre collaboration avec la bibliothèque.

Puis est arrivé le confinement, après seulement une semaine d'école en période 3. Chacun a dû s'adapter à cette nouvelle façon de fonctionner avec la classe à la maison. Les ordinateurs ont chauffé, les boîtes mails ont saturé, scolnet a été en panne de nombreuses fois. Malgré tout chacun a porté tous ses efforts pour que les enfants continuent à progresser, à travailler. Les photos envoyées, le travail envoyé, les mails échangés, les appels téléphoniques quand il y en avait besoin… ont permis de maintenir ce lien entre les enfants, les familles et leurs enseignantes et de permettre aux enfants de continuer à progresser.

Puis est arrivé le déconfinement avec son protocole sanitaire si pesant pour les enfants, pour les parents, pour les mairies, les transporteurs, les ATSEM, les enseignants. Nous avons fait des choix guidés par ces règles drastiques qui ne se sont guère assouplies malgré la rentrée obligatoire du 22 juin.

Une année scolaire marquée par cette crise sanitaire, malgré tout nous gardons l'espoir de voir une rentrée plus apaisée et une crise sanitaire loin derrière nous.

Mme Dhubert quittera l'école et sera remplacée à la rentrée prochaine par Mme Conry.

Nous vous souhaitons à tous de belles et bonnes vacances.

L'école remercie la municipalité et les différents partenaires qui ont permis de gérer au mieux cette année particulière. Un merci particulier à nos deux ATSEM qui ont aidé au quotidien Mme Dhubert lors du déconfinement.

Les GS/CP le 14 mai dans la cour récréation.

Les PS/MS le 22 juin

Association de la cantine scolaire d'Alligny en Morvan

Chers enfants, chers parents,

L'association de la cantine scolaire d'Alligny-en-Morvan vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été après cette période très particulière.

Les enfants, reposez-vous bien pour revenir en pleine forme et n'oubliez pas votre serviette de table à votre nom pour ceux qui fréquentent régulièrement la cantine.

Nous espérons qu'à la rentrée tout sera rentré dans l'ordre, mais si jamais ce n'est pas le cas nous continuerons de suivre les directives et à nous adapter pour la sécurité de tous.

Enfin, nous souhaitons remercier toutes les personnes pour leur contribution à la réussite du loto qui a eu lieu le dimanche 23 février 2020.

Belles vacances à tous !

Le Président, A. Coudard.

Rencontre et loisirs

Ça y est, ça va repartir comme en 14 !
Il faut avouer que nos petits après-midis de jeux nous ont bien manqué !
Pas de fous rires, pas de petits goûters, pas de taquineries, je pense qu'il va être obligatoire de fêter nos retrouvailles.
A bientôt donc, en septembre si tout va bien.

Nicole DUCREUX

DE FILS EN AIGUILLES

Coucou les filles !
Enfin nous allons pouvoir nous retrouver en septembre si tout va bien !
Nous avons passé un moment compliqué mais le plaisir de nous réunir nous fera oublier tout ça !
Rien de changé dans le monde du tricot, maille à l'endroit, maille à l'envers et c'est parti pour une année qui sera je l'espère bien meilleure.
A bientôt de vous revoir en forme.

Nicole DUCREUX

GENERATIONS MOUVEMENT
- CLUB DES GENETS D'OR -

Une pensée particulière à notre amie Maryse Roustan qui vient de nous quitter ce lundi 29 juin 2020.
L'évolution positive actuelle de la situation sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du déconfinement ne nous permet toujours pas de nous réunir comme on le souhaiterait pour juillet et août.

En ce qui concerne nos rencontres à partir de septembre, il convient d'attendre les décisions gouvernementales.

Prenez soin de vous et de vos proches.
Bien chaleureusement,

Guy HUMBEY (tel : 07 50 659 659)

COMITE DES FÊTES

Nous avons commencé l'année avec notre assemblée générale le samedi 11 janvier 2020,
Lors de cette séance cinq membres ne se sont pas représentés mais deux nouveaux candidats sont venus rejoindre l'équipe. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Puis a suivi notre fête patronale de la SAINT-HILAIRE le dimanche 19 janvier avec un repas proposé par le restaurant **Aux Quatre Vents** à Saulieu suivi d'un après-midi dansant avec **Patrick Robin et son Orchestre**.

Le loto du 5 avril a été reporté à l'automne si les conditions sanitaires le permettent.

Concernant le vide grenier, celui-ci a dû être annulé, le comité ne pouvant assurer le respect des protocoles sanitaires et de sécurité.

<u>Nos prochaines manifestations « si tous les feux sont au vert »</u>

Loto : dimanche 18 octobre
Soirée moules frites : samedi 21 novembre

Suivez-nous sur notre page Facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan
Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

Karine Tournois présidente, Guy Humbey vice-président, Nicole Cordonnier trésorière, Françoise Triesch secrétaire, Martine Chamberland, Ludovic Colabella, Stéphane Duquenne, Jean-Marc Gaillard, Marguerite Gaumont, Hélène Halloche, Germaine Laure.

LAI VIE HAUTE

La Fête des Voies Antiques de Juillet 2020 est reportée
RV l'an prochain <u>18 Juillet 2021 à GIEN SUR CURE</u>
**

La section Randonnée Pédestre continue cependant à s'investir en balisant les chemins pour la FFRPN, *cette année,*

* le tour du lac des Settons 15 km (jaune)
* la liaison GRP Les Settons/Moux 8,7 km (jaune & rouge)
* le GRP de Chaumien à Fétigny 8,7 km (jaune & rouge)
* ainsi que le chemin du tacot à Alligny 7km (jaune) plan Mairie d'Alligny

Les randonnées fixes du 1er samedi de chaque mois reprennent
RV samedi 5 Septembre à 14h parking de la salle des fêtes d'Alligny.
**

<u>Rando-citadine</u> : **PROVINS samedi 12 Septembre 2020**
Voyage à prix coûtant : **25 €** pour les non adhérents; **20 €** pour les adhérents lai vie haute (adhésion 8€)
- **5h30** départ Alligny en Morvan
- **9h30** arrivée à PROVINS
- **10h30** visite guidée des mystérieux souterrains *(entrée comprise)*
- **15h** balade accompagnée de 5 km sur les remparts, ville haute, collégiale, roseraie, jardin Garnier * *ou après-midi libre* *
- **18h30** départ de PROVINS retour Alligny 22h30/ 23h,

<u>Inscriptions</u> : (Port du masque dans le bus **)**
- Alain KERNE, Chassagne 58230 Moux en M. 06.30.33.63.49
- Catherine LASSALLE le Bourg 58230 Alligny en M. 06.85.85.24.74

Chèque à l'ordre de Lai Vie Haute

LAI VIE HAUTE et la section RANDONNE PEDESTRE vous souhaitent un bel été.

Alligny en Morvan Patrimoine

Bonjour,
Le confinement est arrivé et les activités prévues stoppées.
Par précaution, nous avons arrêté brusquement le patois, l'assemblée Générale de Mars n'a pas eu lieu, comme l'exposition sur l'arbre en Juin et le camion d'alimentation culturelle a arrêté les tournées habituelles.
Année sabbatique, j'espère que nous pourrons reprendre les activités au printemps prochain et que nous nous retrouverons tous en forme et pleins d'entrain.

Bonne nouvelle ! Formule nouvelle !
Surveillez !

Il sera à Alligny,

derrière la salle des fêtes, **le jeudi 23 juillet à 17 h**

Le camion nous fait l'honneur d'une seule visite, surprise inédite ….. mais plus longue.

Les adhérents « d'Alligny en Morvan Patrimoine » vous souhaitent un bel été, entraide et vigilance, prenez soin de vous, profitez de vos jardins et de notre belle campagne morvandelle.

Catherine

Les Accros de la lecture

Tous nos beaux projets pour 2020 ont pris l'eau avec l'arrivée d'un redoutable et invisible ennemi qui a pour nom le (ou la) covid 19 (ça n'était pas assez compliqué comme cela, il fallait que les grammairiens s'en mêlent).

Le « petit chaperon bleu » ne s'en est pas remis et est resté cloitré bien au fond de son musée ou coincé entre les pages d'un conte. Allez savoir ! Mais il n'a pas dit son dernier mot !

Confinés, nous l'étions tous, plus d'école pour poursuivre nos relations, spectacles et animations interdits, bibliothèques fermées.

Nous avons essayé néanmoins de garder un lien virtuel avec l'atelier d'écriture jusqu'à la fin du confinement.
Depuis, nous nous retrouvons à nouveau au café du musée le 1er lundi de chaque mois (moins de 10 personnes et respect des gestes barrières bien évidemment).

Côté bibliothèques, le déconfinement n'était pas autorisé dans notre département, mais Lisa Zouhri agent du réseau de lecture publique des « Grands Lacs » a profité de la timide ouverture qui s'est amorcée début juin pour lancer la bibliothèque « plein air ».
Pour Alligny, elle se tient dans la cour du gîte des bruyères depuis le 12 juin dernier, **tous les vendredis de 16h à 18h30** (juste en face et aux heures du marché !).

Parallèlement à cette initiative, des **sacs surprises** pour enfants et adultes sont mis à votre disposition sur appel téléphonique (au musée 0386784405) ou par mail (bibsgrandslacs@gmail.com). C'est très simple, vous nous faites part de vos souhaits et de vos goûts, vos bibliothécaires préparent quelques livres que vous pouvez retirer soit au musée du mercredi au lundi (excepté le samedi matin) soit le vendredi lors de la bibliothèque « plein air ».

Ces 2 services seront maintenus jusque fin août.

Toute l'équipe des « accros de la lecture » vous souhaite un très bel été.

CONFEDERATION NATIONALE DES GARDERIES PARTICULIERES
ET DE LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(National Confédération of Private Guards and Protection of the Environment)
Application de l'Article R.6351-6 du Code du Travail
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 26 58 00561 58 auprès du Préfet de Région de la Région BOURGOGNE

Dans la situation pandémique actuelle la CNGPPE n'a pas pu être en mesure de dispenser les formations.

Le gouvernement ayant pris des mesures par ordonnance pour adapter des règles de la formation professionnelle et permettre aux organismes de formation de satisfaire aux obligations légales.

Nous pouvons donc dès à présent dispenser des formations.

Si, vous êtes intéressés par les fonctions de Gardes Particuliers Assermentés, des sessions de formations et formations de remises à niveau seront dispensées au siège social de la CNGPPE et auront lieu du :

- 03 au 08 août 2020
- 31 août au 05 septembre 2020
- 12 au 17 octobre 2020

Celles-ci se dérouleront de : 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 18 H du lundi au samedi soir

Salle du Gite les Bruyères - Le Bourg-
58230 – ALLIGNY-EN- MORVAN

Nous contacter le plus rapidement possible pour la constitution de vos dossiers par tél. au 03 58 00 10 14 ou par Mail : rogerossi@sfr.fr

Le Président
Roger ROSSI

Activités et animations diverses

<u>A ne pas oublier</u> : (reprise à la rentrée si la situation sanitaire le permet sauf pour le marché qui a repris en avril)

- Gym douce tous les lundis à 10 h à la salle Les Bruyères,
- Cours de dessin et d'aquarelle les mardis à 14h à la salle Les Bruyères
- Chi gong les mercredis à 16 h (séances spéciales 4ème âge) puis à 17h et à 18h30 pour les autres à la salle des fêtes ou salle Les Bruyères,
- Bridge le jeudi à 20h salle Les Bruyères

Et le marché qui a lieu le vendredi à partir de 17h30 sur la place du village et qui prend ses quartiers d'hiver dans la salle les Bruyères en novembre et décembre.

LE MUSEE
Nous sommes heureux de vous retrouver !

Le musée a rouvert ses portes au public à partir du 3 juin. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, quelques nouveaux gestes se sont ajoutés à notre chorégraphie quotidienne : port du masque obligatoire, mise en place d'un sens de circulation, distribution de gel hydroalcoolique à l'entrée et en différents points du musée… De quoi vous accueillir tous dans les meilleures conditions !
Au vu du contexte, il n'y a pas beaucoup d'actualités à vous communiquer, toutes les animations programmées ont été annulées ou ajournées et ne reprendront qu'à partir de septembre. Alors, profitons du calme pour réviser nos classiques : en dehors des animations, que se passe-t-il donc au musée ?

Le café du musée

Lieu de vie au cœur du village, le café du musée offre un espace à la fois chaleureux et paisible, doté d'une bibliothèque partagée et d'une boutique-librairie. Vous y trouverez une sélection de produits régionaux, de livres et de jeux à consommer sur place ou à emporter !

Le midi, François propose une carte de galettes au blé noir et de crêpes sucrées made in Morvan.

Le nombre de places assises étant restreint, pensez à réserver !

Les chambres d'hôtes du musée, une étape artistique

Dans le prolongement de l'architecture du musée, trois maisonnettes stylisées s'ouvrent sur le jardin. Ce sont les chambres d'hôtes du musée. Chacune accueille la création d'un artiste plasticien faisant écho à l'histoire des enfants et des nourrices du Morvan. Une invitation à prolonger la découverte culturelle le temps d'une nuit…

Pour les curieux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de visiter les chambres d'hôtes, nous vous ouvrirons les portes lors de la nuit des musées le 14 novembre prochain.

(3 chambres indépendantes de 2 personnes avec salle de bain privative)

L'Association des Amis de la Maison des enfants de l'Assistance publique

Créée en 2007 pour accompagner la genèse du musée, l'Association œuvre aujourd'hui à l'animation du lieu et à la transmission de l'histoire singulière du Morvan par le biais d'une programmation culturelle variée.

Comptant près de 150 membres à travers toute la France, l'Association se réunira en Assemblée Générale le samedi 12 septembre à 15h à la salle des fêtes.

L'AG sera suivie d'une conférence de Christian HONGROIS, ethnologue, qui viendra présenter l'histoire de son père, pupille à Saint-Didier (21).

Si vous souhaitez adhérer, faire un don ou participer aux projets de l'association, contactez-nous !

CONTACT

Association des Amis de la maison des enfants de l'Assistance publique et des nourrices
Mairie - 58230 Alligny-en-Morvan

Présidente : Martine CHALANDRE

asso-map@museedesnourrices.fr

HORAIRES D'OUVERTURE D'ETE

En juillet et août, le musée et le café sont ouverts tous les jours de 10h à 18h, sauf le mardi.
Fermé le samedi matin.

PROGRAMME de l'AUTOMNE 2020 au MUSEE

En raison de la situation sanitaire, l'organisation de certains événements peut être bouleversée. Renseignez-vous auprès du musée.

Samedi 12 septembre – 17h
Salle des fêtes ALLIGNY-EN-MORVAN
AG de l'Asso des Amis du Musée

A l'issue de l'Assemblée générale des Amis du Musée, Christian HONGROIS, ethnologue, viendra présenter une conférence sur le parcours de son père, Marcel, pupille à Saint-Didier (21).

Samedi 19 et dimanche 20 septembre
Musée des nourrices
ALLIGNY-EN-MORVAN
Journées Européennes du Patrimoine

Tout le week-end le musée ouvre ses portes ! Des ateliers et visites guidées seront proposés le samedi après-midi et le dimanche.

L'entrée au musée est gratuite tout le week-end (samedi 14h-18h / dimanche 10h-18h).

Samedi 3 et dimanche 4 octobre
Maison du Parc SAINT-BRISSON
Fête de l'automne

En 2020, le Parc du Morvan fête ses 50 ans ! Les membres du réseau Ecomusée du Morvan tiendront un stand et proposeront des animations tout le week-end : ateliers, rencontres, jeux…

Samedi 24 octobre à 20h
Salle des fêtes ALLIGNY-EN-MORVAN
Festival Les contes givrés

Le partenariat entre l'association Antipodes et le réseau Ecomusée du Morvan se poursuit. Chaque maison à thème propose un spectacle dans le cadre du festival. Nous aurons le plaisir cette année d'accueillir « 42.195, Une histoire de marathon », par Marc Buléon, en écho direct à la thématique du Musée.

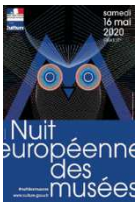

Samedi 14 novembre, à partir de 18h
Musée des nourrices
ALLIGNY-EN-MORVAN
La nuit européenne des musées

Initialement programmée en mai, la nuit des musées a été repoussée à novembre.
Les bibliothécaires du Morvan vous proposent une plongée dans l'univers onirique de la nuit avec un parcours-lectures à travers les différents espaces du musée, des chambres au grenier...

Novembre -
Musée des nourrices
ALLIGNY-EN-MORVAN
Mois du film documentaire

Comme tous les ans, le musée accueillera une projection dans le cadre du Mois du film documentaire en partenariat avec la Bibliothèque de la Nièvre et le réseau lecture publique de la communauté de communes. Cet événement est l'occasion d'ouvrir notre thématique à des questionnements contemporains.

(Programmation non connue à ce jour)

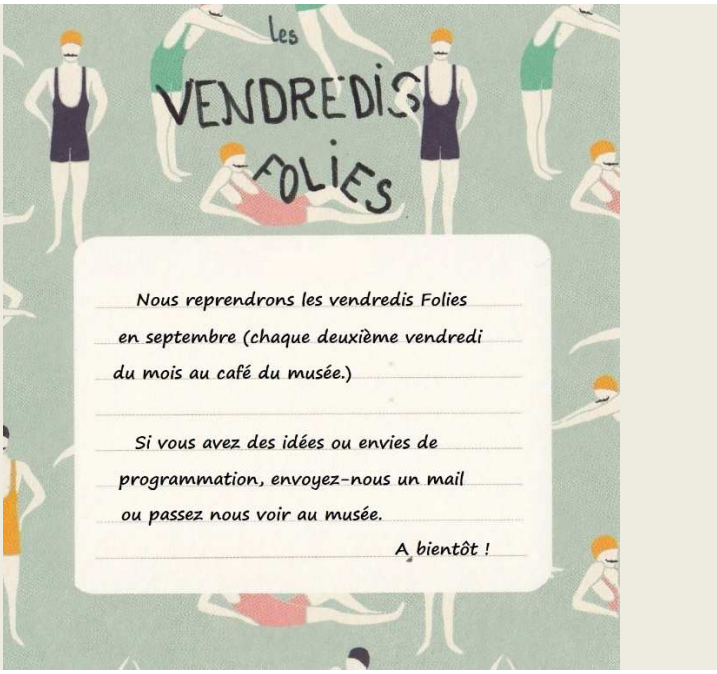

Musée des nourrices et des enfants de l'Assistance publique
58 230 Alligny-en-Morvan
accueil@museedesnourrices.fr - tél. 03 86 78 44 05
www.museedesnourrices.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

La communauté de communes a contribué aux projets suivants sur la commune d'Alligny-en-Morvan :

- **La création et l'animation du musée des nourrices et des enfants de l'Assistance Publique ;**
- **L'accompagnement en ingénierie pour la création de la maison intergénérationnelle.**

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PENDANT LA CRISE

AUPRES DE TOUS

Pendant la crise sanitaire liée au coronavirus, et grâce à la mobilisation des agents de collecte et de déchetterie venus en renfort, la collecte des déchets en porte-à-porte a pu être réalisée dans des conditions quasi-normales pour faire tourner ce service essentiel à la population.

Le rythme de rotation des bennes réalisée par des prestataires privés s'étant normalisé, les 3 déchetteries du territoire situées à Château-Chinon, Lormes et Montsauche-Les Settons ont pu ouvrir aux horaires habituels depuis le 15 juin dernier.

Par des petits mots et des petites attentions, vous avez été nombreux à remercier les agents et à saluer leur travail, merci à vous !

Retrouvez les consignes de tri, le calendrier de collecte et les horaires de la déchetterie sur ***www.ccmorvan.com***

AUPRES DES ENTREPRISES

La communauté de communes s'est mobilisée pendant la crise pour soutenir les entreprises du territoire. Des mesures d'urgence ont été prises ; d'autres sont encore en cours de réflexion.

Premières actions réalisées

- **Des entretiens téléphoniques auprès de chaque entreprise**, suivis d'envois d'informations par mail ont été réalisés tout au long des 2 mois de confinement pour identifier les conséquences de la crise sur chacune d'entre elles et leur donner, si besoin, des informations sur les aides existantes et leurs modalités.
- **Un guide méthodologique sur les aides mises en place** a été créé pour les entreprises puis **actualisé régulièrement** sur le site de la communauté de communes. Il a été envoyé par mail à l'ensemble des entreprises du territoire.
- Les loyers des baux commerciaux intercommunaux **ont été suspendus pour les mois de mars, avril et mai**, dans l'attente d'une décision du conseil communautaire sur leur annulation définitive ou non.
- La communauté de communes a publié sur les réseaux sociaux une vidéo promotionnelle pour la réouverture des cafés et restaurants du territoire, qui a **été vue plus de 90 000 fois et partagée plus de 1 500 fois.**

Les pistes de réflexion

Une **réelle photographie des difficultés des entreprises dues à la crise ne sera disponible qu'à l'automne ;** il est donc compliqué de proposer de nouvelles mesures d'aides dans le cadre du plan de soutien intercommunal dès maintenant. Ce plan devra être **travaillé avec les nouveaux élus communautaires qui pourront se réunir à partir de mi-juillet.**

En lien avec nos partenaires, Agence de développement touristique de la Nièvre, Pays Nivernais Morvan, Région, BGE Nièvre-Yonne, associations de commerçants du territoire, les actions suivantes pourront être étudiées :

- **Mise en place d'un régime d'aides directes par délégation de la Région ;**
- **Participation à l'opération « Essayez la Nièvre » de l'agence de développement touristique de la Nièvre à destination de familles qui souhaiteraient changer de vie et qui pourront bénéficier d'une semaine en gîte sur notre territoire, et de rencontres** avec les élus locaux, des acteurs économiques, des recruteurs potentiels, des agents immobiliers lors de leur venue ;
- **Allègement de la CFE pour les entreprises du tourisme ;**
- **Mise en place d'un fonds d'aides à l'immobilier d'entreprises ;**
- **Mise en place de « chèques-cadeaux » par les associations de commerçants du territoire financés par la CCMSGL…**

Vous souhaitez participer à cette réflexion ? Vous avez un projet d'entreprise ou pour votre entreprise, vous cherchez conseil ?
Contactez Christophe FERNEY, agent de développement économique
03 45 23 00 10 – *christophe.ferney@ccmorvan.fr*

LE TRANSPORT A LA DEMANDE, OUVERT A TOUS

La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs est chargée de l'organisation et de la gestion du transport à la demande sur son territoire.
Le principe est simple : un conducteur peut venir vous chercher à votre domicile pour vous emmener à Saulieu tous les mercredis après-midi et les 1er et 3e samedi matin du mois, que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, vos loisirs, vos achats, vos courses, vos démarches administratives…
Ce dispositif est ouvert à tous les habitants, sans condition d'âge ni de revenu. Le prix du trajet est fixé à 1,50 € soit 3 € pour un aller-retour.

VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES

1. **Réservez votre trajet le lundi de 9h00 à 12h00 au 06 47 14 37 61**
2. **Tenez-vous prêt(e), un conducteur vient vous chercher à votre domicile, il vous y ramènera par la suite.**
3. **Réglez votre trajet (3€) directement au conducteur**

Retrouvez toutes les informations en mairie, aux pôles d'accueil de la communauté de communes et sur ***www.ccmorvan.com***